

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-098

### Séance du 08 NOVEMBRE 2022

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 24/10/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 24/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### **POUVOIRS**

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

#### **ABSENTE EXCUSEE**

Mme BOURDELEAU Alexandra

Mme Pascale GAUTIER WILL a été nommée secrétaire de séance.

### Objet : Régularisations foncières – Travaux route de Trévoux

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Trévoux nous devons procéder à un certain nombre de régularisation foncières car une partie des travaux se situent ou empiètent sur des parcelles privées. Il s'agit souvent de parcelles construites pour lesquelles des régularisations (cession de terrain à la commune) n'ont pas été faites.

Le Cabinet Cosmos nous a transmis les documents d'arpentage à faire signer aux riverains concernés (17).

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de ces régularisations compte tenu des travaux à venir sur la route de Trévoux
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles en vue de ces régularisations foncières
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Pascale GAUTIER WILL